



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 7 juin 2019

A V I S

Enquête publique

PROJET DE MODIFICATION DES ITINERAIRES DE RANDONNEE PEDESTRE

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 14 septembre 2011, la Commune de Val-d'Illiez soumet à l'enquête publique le projet de modification des itinéraires de randonnée pédestre, ainsi que la construction d'ouvrages au sens de l'art. 7 du Règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs du 21 décembre 2011.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal de Val-d'Illiez durant les heures d'ouverture.

Les remarques et oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, en 3 exemplaires, à l'Administration communale, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale